

Conseil municipal du 11 juillet 2025

Présents : Mmes BINET, POUJOL, M. LAQUIEZE, POUMEYROL, LE HEN, VERDIER, BREULEUX

Absents : Mme BRUN, GAUCHER, MICHEL

Procuration : de Anne-Marie BRUN à Nadine GAUCHER

Présents ou représentés : **8 présents ou représentés soit 8 votants**

Désignation d'un secrétaire de séance : Rémi POUMEYROL

VOTE : POUR : unanimité

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2025

VOTE du compte-rendu du CM du 11 avril 2025

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

1 – Cheminement piéton RD 803 – Convention d'intervention SDAIL - Avenant n°1

Le Maire indique que le SDAIL nous accompagne sur ce projet depuis le commencement et qu'il se poursuit avec la consultation des entreprises, une aide sur l'analyse des offres et le suivi de chantier.

Arrivée de Nadine GAUCHER et de Cécile DARREYE à 19h35 – 11 présents ou représentés.

Aujourd'hui, un avenant d'un montant de 1537 €HT (à ajouter au 1248 €HT déjà engagés) est présenté. Le Maire indique que compte tenu de la somme de travail effectué et de la qualité des conseils, la somme n'est pas très importante.

D VERDIER demande quelle est la date de consultation des entreprises. Le Maire indique que la consultation est faite et que les diverses analyses ont commencé. L'analyse par la commune est prévue fin août.

VOTE de la convention d'intervention SDAIL – avenant n°1

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2 – Eglise Saint Martin – Travaux stabilisation, assainissement et mise hors d'eau – Demande de subventions

Un avenant avait été signé pour l'intervention d'une architecte dont les honoraires s'élèvent à environ 40 000€ pour la première tranche. Aujourd'hui il y a 19772,03€ qui vont être engagés et qui correspondent à environ 50% des honoraires de l'architecte. Nous demandons des subventions pour ce montant.

VOTE de demande de subventions pour les travaux de l'église Saint Martin (stabilisation, assainissement et mise hors d'eau)

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3 – Marché de travaux - réseaux humides Chemin creux

Le Maire indique qu'un marché est lancé concernant cette opération de mise en séparatif des réseaux du Chemin Creux. Ce projet est en lien avec la future MSP.

Consultation des entreprises (2 lots : travaux et tests des canalisations après travaux). 1 seule réponse a été obtenue par lot : Brousse pour le lot 1 et SARP pour le lot2.

Lot 1 : Travaux: Brousse 277 884 €HT (estimation 318 600€HT)

Lot 2 : Tests réseaux : SARP 6 756 €HT (estimation 9 100 €HT)

Ces montants seront répartis sur les 3 budgets (eau, assainissement et communal).

N GAUCHER demande des précisions sur la société SARP. Le Maire indique que c'est une société qui est déjà intervenue sur la commune.

Il indique que les travaux seront effectués à partir de la rentrée de septembre et qu'ils ne viendront pas perturber les travaux de la place Emile Zola et de la MSP.

VOTE du marché de travaux, réseaux humides – chemin creux : entreprise BROUSSE pour le lot 1 et SARP pour le lot 2.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4 – OPAH – Règlement d'attribution des aides communales

Dans le cadre des aides de Cauvaldor (Rénovaldor), pour lutter contre l'habitat indigne et la vacance des logements, la commune complète les aides de Cauvaldor dans le périmètre OPAH.

Le montant des aides à la sortie de vacance du logement est de 5% du montant des travaux HT, plafonné à 3000€.

Concernant la lutte contre les logements indignes, le montant est de 10% du montant des travaux HT, plafonné à 6000€ pour les propriétaires occupants et à 8000€ pour les propriétaires bailleurs.

D VERDIER demande si les logements communaux peuvent être concernés. Le Maire répond que non.

D VERDIER demande si l'on a une idée du nombre de bâtiments dits indignes sur la commune. Le Maire indique qu'une étude a été menée par Cauvaldor sur les bâtiments inoccupés. Depuis que cette étude a été faite, beaucoup de bâtiments ont évolué et le nombre a été bien réduit. Le Maire précise qu'une provision a été estimée pour la commune en fonction du nombre de dossiers potentiels. Il précise enfin que le périmètre retenu est celui de l'ORT.

VOTE du règlement d'attribution des aides communales

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5 - Compte Financier Unique (CFU) 2024 – Correctif

Le Maire indique qu'il s'agit de la correction d'une anomalie de l'application Totem ayant entraîné un déséquilibre des budgets et que ce n'est pas la responsabilité des agents de la commune.

Nous devons donc attester que les Restes à Réaliser 2024 ont bien été repris au Budget Primitif 2025 pour justifier ce bug informatique auprès de la DGFIP et des services de la Préfecture.

VOTE du correctif – compte financier unique

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6 – Frais de fonctionnement Ecole de Saint-Céré

Les frais de scolarisation en classe ULIS d'un enfant résidant à Vayrac à l'école de Saint Céré s'élèvent à 439,54 €.

Le Maire indique que les frais de scolarité ne sont jamais payés lorsque la scolarité se fait hors de la commune, en dehors de la scolarisation dans des dispositifs particuliers, comme c'est le cas ici.

VOTE de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école de Saint Céré

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7 – Tirage au sort des Jurés d’assises 2026

Sont tirés au sort pendant le conseil, sur la liste électorale pour les être jurés d’assises :

Théo BETAILLON – Camille LARENE – Teddy CHARDELIN

Les personnes seront prévenues par courrier.

8 – CNAS -Suppression au budget assainissement

Les cotisations d’un agent sont payées sur 2 budgets : eau et assainissement.

Paieement du CNAS ne devant se faire que sur un seul budget, il convient donc de supprimer le budget assainissement au sein du CNAS et de reporter l’ensemble de la cotisation de cet agent sur le budget eau.

VOTE du CNAS – suppression du budget assainissement

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9 – Remplacement des portes du foyer rural

Le projet est de changer des portes latérales du foyer rural qui sont aussi les issues de secours. Il s’agit de poursuivre les travaux conséquents et réguliers de remise en état du bâtiment.

Les portes actuelles sont sans isolation thermique, ni phonique. Elles laissent même passer la lumière du jour et ne fonctionnent pas très bien.

Deux devis ont été reçus :

- Poulet: 10 543 €HT
- Favereaux : 18 645,54 €HT

D VERDIER et C BINET demandent comment peut s’expliquer la différence de prix. Le Maire indique que ce n’est pas la même taille d’entreprise et qu’ils n’ont certainement pas été capables de répondre aux mêmes tarifs mais que la qualité est à priori comparable.

VOTE du projet de remplacement des portes du cinéma par l’entreprise Poulet

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D VERDIER indique que les éclairages de sécurité ont fini d’être remplacés il y a quelques jours.

C LAQUIEZE indique que l’expert est passé il y a 3 jours pour la toiture qui a subi des dégâts à la suite de l’orage violent d’il y a 2 semaines. Des devis vont maintenant être faits concernant les dégâts.

D VERDIER demande si d’autres travaux (notamment l’évacuation de l’eau) pourraient être réalisés dans le même temps.

Le Maire indique que ces travaux devraient être faits dans le même temps. Il conviendra d’établir deux devis (l’un concernant les dégâts et l’autre pour refaire les travaux attendants).

Questions et informations diverses :

Le Maire présente les attributions de compensation versés par les communes :

Ces montants sont fixes depuis la création de Cauvaldor. Le Maire s’étonne que Vayrac paye 50% des AC sur cette compétence péri scolaire.

Les communes concernées sont celles de l’ancienne communauté de communes (CCHQD)

Un travail a été mené par les maires des communes concernées et la vice-présidente de Cauvaldor en charge de ce dossier. Quatre scénarios ont été établis en fonction de la qualité du service rendu aux enfants et familles (mode garderie, ALSH périscolaire...).

Vayrac est concerné par le scénario 3 à savoir l'ALSH périscolaire déclaré, avec PEDT, sans mercredi.
Le Maire indique que le fait de reprendre la compétence au niveau communal ferait économiser à la commune près de 60 000 euros par an.

R POUMEYROL demande si les aides de la CAF et des autres partenaires sont certaines d'être versées à la commune. Le Maire répond que oui.

Le Maire indique également qu'un regroupement avec Bétaille et Carennac pourrait être envisagé.

N GAUCHER indique que les 3000 euros de gestion vont certainement retomber un peu sur la commune, ce qui représentera un coût.

Le Maire indique que le travail de facturation aux familles sera fait par le secrétariat.

N GAUCHER s'inquiète des éventuels impayés qui deviendraient à la charge de la commune et R POUMEYROL indique qu'il faut d'ores et déjà prévoir le futur remplacement de Valérie LAVAL qui possède la BAFD, personnel nécessaire pour encadrer ce dispositif.

Le Maire rassure en indiquant que ces différentes données sont prises en compte.

Daniel Verdier souhaite des explications sur le projet Géocaching

Le maire indique que le service des sports de Cauvaldor a envoyé ce mail de façon très prématurée car il n'y a aucun engagement de la commune sur ce point.

Il explique toutefois que cette idée est intéressante et qu'il nous faut réfléchir à des points d'intérêt par lesquels devront passer les gens.

Le conseil municipal semble très intéressé par ce projet et donnera un avis favorable.

Daniel Verdier : Téléphone-Internet à la mairie : fonctionnement ? Pourquoi avoir changé d'opérateur ?

Le Maire indique que le matériel était obsolète et qu'en fin de contrat, il semblait réellement nécessaire de modifier un certain nombre de choses, notamment la sécurité informatique. Cela fait 2 ans que ce projet est étudié. La fibre sera installée à la salle des fêtes, à l'école... avec des relais et des téléphones de type « rouge » demandés par la Préfecture qui seront mis en place. Le nouvel opérateur sera Amédia Solutions et un accès wifi sera accessible pour le public. Les adresses mails seront changées. C'est Carole BINET qui a pris en charge ce dossier et qui a renégocié les contrats pour la commune, permettant quelques économies.

Daniel Verdier : Avancement des travaux de la maison de santé, lotissement, déviation, chemin piétonnier Spar :

Déviation : Le Maire répond que le chantier avance bien en ce moment et que la fin est toujours prévue fin 2026.

C LAQUIEZE indique qu'un arrêté temporaire a été demandé pour transférer des tas de terre et que la construction du pont devrait être faite en octobre.

MSP, place Emile Zola : un peu de retard sur la place Emile Zola. La MSP va donc ouvrir sans la place refaite. Un aménagement temporaire va être fait à l'arrière de la MSP. Le Maire se dit très mécontent car la place n'a pas suffisamment été priorisée par Cauvaldor, malgré les nombreuses alertes de sa part.

La MSP devrait être ouverte mi-décembre.

C DARREYE demande quand le parking sera fait ? Le maire répond que la place E Zola devra être faite pour mars et que l'aménagement du parking à l'arrière sera provisoire.

Cheminement : Les 2^{èmes} réponses des entreprises ont été données la semaine dernière. Des pré tris ont été faits et renvoyés au maître d'œuvre et le SDAIL pour une analyse des offres avant décision du conseil municipal fin août.

Le bornage a été fait pour l'achat des terrains et le notaire est informé.

Lotissement : Nous sommes toujours dans l'attente de l'entreprise Brousse qui doit finir le revêtement. Les panneaux publicitaires pour le lotissement seront posés la semaine prochaine. Des lots ont déjà été réservés, au-delà de ceux de Lot Habitat.

Concernant le projet Lot Habitat, une esquisse a été reçue par l'entreprise qui devait nous la présenter lors du prochain conseil municipal.

Joël LE HEN et Jean Marie BREULEUX demandent quand seront repeints les marquages au sol ?

Le Maire répond que les matériaux sont achetés mais que les agents d'entretien sont pris par beaucoup de tâches en cette saison. Ils vont être repeints dès que possible.

Joël LE HEN demande si nous avons assez d'employés communaux

Le Maire répond qu'il faut certainement améliorer la qualité du service rendu et d'optimiser le travail des agents. Il souhaiterait trouver une personne référente, qui assurerait l'encadrement ainsi qu'un travail d'aide de ses collègues. Des personnes ont été rencontrées mais sans aboutir pour le moment.

Jean-Marie Breuleux : Quid du miroir de sortie de la place face à la boulangerie Tronche?

Un panneau sera placé pour permettre de voir les véhicules arriver de la droite.

Jean-Marie Breuleux : Quid de l'occupation espace public terrasse nouveau bar restaurant ?

Jean Marie Breuleux indique que le restaurant Vereimbé prend plus de place (par rapport à l'Oppidum) et qu'il faut se poser la question d'un règlement des terrasses. Il pose un problème de sécurité au niveau des restaurants situés sous la mairie et pense que nous devrions adopter un règlement.

Le Maire indique que des délibérations sont prises par le conseil municipal à chaque demande d'installation et qu'il n'est pas souhaitable d'empêcher les commerçants de s'installer, afin de favoriser l'activité.

Jean Marie BREULEUX précise qu'il est très favorable à encourager l'activité des commerçants mais qu'il faut se pencher sur la sécurité des terrasses sous le fort.

R POUMEYROL indique que c'est un sujet dont les commerçants s'emparent et qui peut parfois faire polémique entre certains alors que le visée doit être de permettre le développement du village dans le respect de tout le monde.

D VERDIER félicite les commerçants qui se sont entendus à l'occasion de la fête de la musique, pour proposer une édition complète dans divers lieux, permettant d'avoir une offre de qualité, pour toutes et tous.

Enfin, le Maire indique que le dossier de **l'ancien hôtel Auriel** avance et la commune va bientôt récupérer ce bien pour pouvoir porter un projet.

Le Maire tient aussi à remercier Anne Chanut qui va faire valoir ses droits à la retraite en septembre. Des entretiens ont été faits ce matin pour la remplacer. Une candidate sera sélectionnée et devrait être recrutée.

Le secrétaire de séance

Le maire

Rémi Poumeyrol

Loïc Lavergne-Azard